

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 2e/127-04
Séance du 07 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PEPINIÈRES ET HOTELS D'ENTREPRISES LABELLISÉS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve et valide les objectifs du partenariat à engager avec les porteurs de projets pour la mise en œuvre des pépinières et hôtels d'entreprises labellisés,
- ❖ approuve et valide dans ce cadre, les projets de protocole de partenariat et les annexes joints au rapport,
- ❖ autorise le Président à signer les protocoles de partenariat pour la mise en œuvre des pépinières et des hôtels d'entreprises labellisés à intervenir avec chaque bénéficiaire.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH